

PROVISOIRE

E/2001/SR.26
22 juillet 2002

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2001

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 13 juillet 2001, à 10 heures

Président : M. WEHBE (République arabe syrienne)
(Vice-Président)
puis M. BELINGA-EBOUTU (Cameroun)
(Président)

SOMMAIRE

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.01-63324 (EXT)

La séance est ouverte à 10 h 20.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (*suite*) (A/56/95-E/2001/85)

M. LUBBERS (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que l'action humanitaire, pour être efficace, exige une étroite coordination entre tous les partenaires y compris, bien entendu, les réfugiés qui, lorsqu'ils reçoivent les moyens de se prendre en charge, jouent un rôle clé dans la recherche de solutions durables. C'est pourquoi le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est toujours employé à nouer des relations solides avec une vaste palette de partenaires : institutions des Nations Unies, organismes de développement, organes d'intégration régionale, ONG et société civile, sans oublier le secteur privé. Un tel partenariat s'avère particulièrement important pour assurer la protection des réfugiés les plus vulnérables, notamment les femmes chefs de ménage, les enfants séparés de leur famille, les personnes âgées, les séropositifs ou malades du sida et les orphelins. De même, la coordination est essentielle face à la nature multidimensionnelle et complexe du problème des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Aussi le HCR soutient-il activement le réseau interorganisations sur le déplacement interne, notamment par l'intermédiaire d'un de ses hauts fonctionnaires qui assume les fonctions de coordonnateur spécial.

Abordant la question prioritaire de la sécurité, M. Lubbers dit que le HCR s'est fixé trois orientations majeures : intégrer les responsabilités en matière de sécurité dans ses programmes, mettre au point un système dynamique de gestion de la sécurité et adopter des normes. Outre ces mesures internes, le HCR appuie le renforcement du bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité et s'emploie, en collaboration avec ses partenaires, à trouver une formule de partage des coûts pour financer le budget en nette augmentation de ce mécanisme. À cet égard, des fonds supplémentaires doivent être rapidement trouvés, sinon le HCR sera parfois contraint de faire le choix douloureux entre l'aide aux réfugiés et la protection de son personnel.

Une autre question importante a trait à la nécessité de mieux assurer le lien entre l'aide humanitaire et les efforts de développement à l'échelle internationale, c'est-à-dire de combler le fossé entre les secours d'urgence et le développement. Certes, des progrès ont été accomplis dans ce sens, mais les réfugiés restent aujourd'hui exclus des programmes de développement et risquent donc d'être complètement marginalisés. La principale raison en est que pour les pays donateurs, l'aide au développement et l'assistance humanitaire en faveur des réfugiés et des personnes déplacées sont deux choses bien distinctes, qui relèvent de budgets différents et, parfois, obéissent à des logiques différentes. On retrouve cette distinction dans l'ordre du jour du Conseil lui-même, étant donné que la question des réfugiés est

totalelement exclue du débat de haut niveau de la session en cours, consacré au rôle des Nations Unies dans le développement durable de l'Afrique. Or, l'Afrique compte plus de 5,3 millions de réfugiés et de personnes déplacées dont le potentiel en matière de développement est énorme. On peut même dire que dans de nombreux pays africains la réalisation du développement durable sera très difficile si les capacités de production des réfugiés ne sont pas prises en compte par les pays d'accueil ou, une fois le rapatriement assuré, par leur pays d'origine.

Pour des raisons aisément compréhensibles, les pays sont peu enclins à tenir compte, dans leurs plans de développement, des intérêts des réfugiés, qui ne sont pas parmi des électeurs. En outre, on ne saurait sous-estimer les questions humanitaires et sécuritaires liées à la présence d'un grand nombre de réfugiés dans un pays donné. Pourtant, les pays d'accueil gagneraient à exploiter le potentiel de développement que représentent les réfugiés, d'autant plus que les populations du pays d'accueil ne peuvent que bénéficier de l'aide multiforme qu'ils reçoivent de la communauté internationale. Dans cette optique, les organisations humanitaires doivent elles aussi repenser leur façon de faire et comprendre que s'il est capital de réagir rapidement à une situation d'urgence, il importe tout autant de donner aux réfugiés les moyens de subvenir à leurs propres besoins. En responsabilisant les réfugiés et en leur ouvrant de nouvelles perspectives, on contribuera à éliminer les raisons des conflits et des déplacements de populations. En d'autres termes, le développement est le meilleur investissement pour la paix. En conclusion, M. Lubbers lance un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle alloue une part, même modeste, de son aide économique aux problèmes interdépendants des réfugiés, des personnes déplacées et des populations locales concernées.

M. KASTRBERG (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) rappelle que dix ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale, par sa résolution 46/182, a posé le cadre de l'action humanitaire internationale. Les quatre mécanismes créés à cette occasion, à savoir le Coordonnateur des secours d'urgence, le Comité permanent interorganisations, le fonds central autorenewable d'urgence et le processus d'appel global, ont permis au système des Nations Unies et aux autres organisations humanitaires de faire face aux situations d'urgence grâce à des interventions plus efficaces et mieux coordonnées. Aujourd'hui, cependant, on constate l'émergence de nouvelles formes de vulnérabilité, liées aux mouvements de réfugiés, aux déplacements forcés de populations, à l'utilisation d'enfants dans les conflits, à la violence contre les femmes et aux mines. Face à cette nouvelle situation, des aménagements ont été apportés aux mécanismes susmentionnés et l'on s'est efforcé de renforcer les capacités des organismes d'aide. Pour citer un exemple, le Royaume-Uni a dégagé, pour une période de trois ans, une enveloppe de 100 millions de dollars, destinée au renforcement des capacités institutionnelles des organismes qui interviennent en cas de crise.

Cependant, alors que les programmes à mettre en œuvre en faveur des populations vulnérables (réfugiés, personnes déplacées dans leur propre pays et enfants soldats, notamment) ne cessent de prendre de l'ampleur, les ressources mises à la disposition des organisations n'ont guère évolué depuis 10 ans. Confrontées à un accroissement notable des formes de vulnérabilité, les organisations en sont souvent réduites à parer au plus pressé. Les organismes des Nations Unies espèrent que les États leur donneront des moyens financiers accrus pour faire face aux situations d'urgence qui se multiplient à travers le monde. En conclusion, M. Kastberg invite la communauté internationale à participer au Mouvement mondial pour l'enfance, qui, sous la direction de M. Nelson Mandela, a pour mission de façonner un monde propice à l'épanouissement de l'enfant.

M. BAKHET (Directeur de la Division des interventions d'urgence du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), indiquant que le PNUD a commencé à mettre en œuvre sa stratégie opérationnelle concernant les situations de crise et d'après-conflit, rend compte de certaines des activités récentes du Programme, qui montrent le rôle essentiel qu'un organisme de développement peut jouer dans un contexte humanitaire. Pour assurer la transition entre les secours et le développement, le PNUD met en place un programme spécial avec des équipes d'aide au relèvement en période de transition qui doivent aider ses bureaux de pays et les équipes de pays des Nations Unies à prendre les mesures nécessaires pour assurer un relèvement rapide. Ces équipes tireront parti des compétences techniques existant dans le cadre des programmes déjà établis ainsi que du savoir-faire de spécialistes divers et s'efforceront en priorité de soutenir les efforts nationaux et de collaborer le plus possible avec les autorités locales et la population concernée. Une équipe pilote a déjà été dépêchée dans l'État indien du Gujarat à la suite du tremblement de terre qui a frappé la région, avec un programme axé non seulement sur le relèvement mais aussi sur le renforcement des capacités à long terme. Cela étant, le dispositif demande à être amélioré et exige une coordination être coordonné avec les actions d'autres organisations compétentes.

Le PNUD intègre différents aspects du développement dans la prévention des conflits et le maintien de la paix en mettant en œuvre son programme de réduction des armes légères et son programme d'action antimines, en collaborant plus activement avec ONUSIDA et en veillant à ce que les préoccupations des femmes soient prises en compte dans ces programmes.

Pour renforcer les capacités régionales, nationales et locales en matière de prévention, de préparation et de relèvement, le PNUD a appuyé en l'an 2000 plus de 50 programmes à l'échelon des pays et collaboré avec l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et avec le Centre pour la coordination des interventions et la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale. Il a contribué à l'Initiative pour la prévention des catastrophes et la préparation du Pacte de stabilité pour

l'Europe du Sud-Est ainsi qu'à la Stratégie de gestion des catastrophes pour la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il est en train de créer des postes de conseillers régionaux pour la réduction des catastrophes, en commençant par l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe orientale.

Le PNUD demeure attaché à l'accord conclu dans le cadre du Comité permanent interorganisations, selon lequel le coordonnateur résident des Nations Unies est en principe le coordonnateur des affaires humanitaires. Outre qu'il permet une meilleure coordination des interventions, un tel arrangement facilite l'intégration rapide d'une stratégie axée sur le développement à plus long terme.

M. TANDAR (Observateur de l'Afghanistan) dit que le peuple afghan est victime depuis près de 25 ans d'un conflit armé, qui lui a été imposé par des puissances étrangères. Ce conflit a des conséquences terribles – plus d'un million et demi de morts, plus de 4 millions de réfugiés, des centaines de milliers de veuves et d'orphelins, plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées, des générations sacrifiées et une économie en ruine – auxquelles s'ajoutent la sécheresse et la menace de famine. Comme si tout cela ne suffisait pas, une milice armée, les Taliban, propage délibérément la mort et planifie à long terme la misère, la famine, l'ignorance et le sous-développement. Elle détruit tous les instruments et toutes les valeurs (santé, éducation, égalité et liberté) qui permettaient au peuple afghan de mener une vie digne et prospère. Elle chasse la population des villages, pratique la politique de la terre brûlée, détruit les outils de production, impose des blocus alimentaires, met en œuvre une politique d'apartheid sexuel, ferme les écoles et les dispensaires et détruit tout ce qui témoigne de l'histoire du pays. Elle dresse des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire, exerce un honteux chantage sur les organismes à vocation humanitaire dont les membres sont agressés, arrêtés et accusés d'espionnage. Malgré cela, les organismes humanitaires ne baissent pas la garde et demeurent fidèles à leur mission.

Les offensives répétées des milices taliban et leur politique de ségrégation ethnique à l'encontre des minorités linguistiques et religieuses ont contraint plusieurs centaines de milliers de personnes à fuir. Nombre d'entre elles, en particulier les habitants du nord de Kaboul et des régions nord-est du pays, se sont installées dans la vallée du Panshir et le long de la frontière afghano-tadjike où elles vivent dans le plus grand dénuement. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a trop tardé à intervenir et son aide a été limitée. Il est regrettable que durant tout l'hiver, dans ces régions de haute altitude, l'aide humanitaire se soit résumée à la distribution d'un seul sac de blé par famille. L'inertie du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à

l'Afghanistan est peut-être due au fait que ses antennes sont situées au Pakistan, pays engagé au côté des Taliban. Il serait judicieux d'ouvrir une antenne à Douchanbé, au Tadjikistan.

Une crise humanitaire ne peut bien évidemment être réglée que de manière politique et non pas militaire. L'Afghanistan n'échappe pas à cette règle. Les mesures prises à ce jour ont clairement montré leurs limites et il est grand temps de passer à la vitesse supérieure. Il faut identifier clairement le fauteur de troubles et l'isoler. La politique irréflective des autorités d'Islamabad est la cause première de la guerre en Afghanistan. Il importe d'exercer le maximum de pressions sur le Pakistan pour qu'il cesse d'accorder une aide militaire, politique et diplomatique aux Taliban. Les Afghans ne demandent qu'à vivre en paix dans leur pays et en harmonie avec leurs voisins, y compris avec le Pakistan. En attendant, la communauté internationale doit faire preuve d'une plus grande générosité car les contributions volontaires actuelles ne sont pas à la hauteur du désastre humain qui frappe l'Afghanistan.

M. HAMOUI (République arabe syrienne) déplore que, pour la deuxième année consécutive, les membres du Conseil économique et social ne parviennent pas à se mettre d'accord sur des conclusions concertées et qu'ils doivent se contenter d'un résumé du Président. Il souhaiterait que cette pratique ne constitue pas un précédent.

La République arabe syrienne estime que la politique de colonies de peuplement, de bouclage et d'épuration ethnique menée par les forces d'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens et dans le plateau du Golan a des conséquences aussi terribles que les catastrophes naturelles et autres tragédies humanitaires. À titre d'exemple, la construction de colonies de peuplement par les forces israéliennes entraîne la destruction d'un grand nombre de cultures et de moyens de subsistance. Il est inacceptable qu'Israël fasse fi des condamnations formulées par l'ensemble de la communauté internationale. Récemment encore, Ariel Sharon s'est rendu sur le plateau du Golan pour réaffirmer son attachement à la politique d'occupation. Il incombe au Conseil économique et social de dissuader Israël de continuer sur cette voie et de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse de toute urgence une aide aux Palestiniens des territoires occupés, dont la situation ne cesse d'empirer du fait du blocus imposé par Israël.

La République arabe syrienne souhaite rendre hommage à l'action des organismes des Nations Unies dans les domaines de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe et remercier les bailleurs de fonds pour leur soutien. Toutefois, elle souhaite que ces derniers et les institutions financières internationales accordent une aide financière plus généreuse en vue d'atténuer les conséquences des catastrophes et d'alléger les souffrances des victimes. Il importe également que les organisations internationales collaborent davantage entre elles pour mieux se préparer aux catastrophes.

La République arabe syrienne appuie les efforts visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la réduction des conséquences des catastrophes naturelles.

La délégation syrienne condamne les attaques lancées contre les fonctionnaires internationaux qui n'hésitent pas à mettre leur vie en danger dans le cadre de missions humanitaires. Il est indispensable leur offrir une meilleure protection dans l'exercice de leurs fonctions.

M. FERRER RODRIGUEZ (Cuba) fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que son pays a toujours accordé une grande importance à l'aide humanitaire comme peut en témoigner le fait que, dès 1963, il a envoyé à titre gratuit en Algérie une équipe de médecins. Aujourd'hui, plus de 2 600 professionnels cubains de la santé, dont près de 2 000 médecins, travaillent bénévolement dans 18 pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique.

Cuba regrette que pour la deuxième année consécutive, le Conseil ne parvienne pas à adopter des conclusions concertées et il espère que le Secrétariat fera en sorte que le rapport qui doit servir de base à ses travaux dans ce domaine soit disponible suffisamment tôt en 2002, conformément aux dispositions de l'Assemblée générale.

La communauté internationale doit tout particulièrement s'inquiéter du fait que le nombre de catastrophes a sensiblement augmenté ces dix dernières années, frappant à plusieurs reprises les mêmes pays et régions en développement. Il est regrettable qu'au moment même où les besoins se multiplient, les contributions allouées à la suite d'appels globaux pour l'aide humanitaire enregistrent une tendance à la baisse. Elles représentaient 80 % des fonds requis en 1994, contre 59 % en 2000 et 23 % seulement au premier semestre de 2001.

Il est également préoccupant de constater que les crises dues à des catastrophes naturelles sont oubliées en quelques semaines ou quelques jours, et que les pays en développement concernés voient leur retard s'aggraver en matière économique et sociale.

Préparation, prévention, alerte précoce, réduction des risques et intervention en cas de catastrophe ne sont que discours creux et objectifs inatteignables s'ils ne s'accompagnent pas de projets de coopération internationale et de développement.

Cuba souhaite réaffirmer son attachement aux principes directeurs formulés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182, en particulier les suivants: l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité; la souveraineté, l'intégrité

territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées; l'aide humanitaire doit être fournie avec le consentement du pays touché et à sa demande. Il faut également signaler qu'aucun article de la Charte des Nations Unies ni aucune résolution n'autorise un pays ou un groupe de pays à fouler pour des motifs humanitaires les principes consacrés dans la Charte. Cuba souhaite que les opérations de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement soient menées conformément au principe selon lequel l'aide doit être prêtée indépendamment de considérations politiques ou autres.

Cuba tient à remercier tous les gouvernements, institutions, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales qui ont versé des dons pour contrer les effets de la sécheresse dans la partie occidentale de l'île et les conséquences des catastrophes météorologiques qui l'ont frappée ces dernières années. Elle souhaite également remercier tous ceux qui participent aux projets cubains d'assistance médicale dans les pays en développement, notamment la France, l'Allemagne et la Belgique.

M. PAIVA (Organisation internationale pour les migrations (OIM)) considère que la coordination, à tous les stades des opérations, s'est considérablement améliorée depuis quelques années. Le Comité permanent interorganisations, auquel l'OIM participe, joue un rôle important à cet égard et les mesures visant à rationaliser encore sa structure doivent être encouragées. Des progrès importants ont été réalisés en particulier dans le processus d'appel global, même si cela n'a pas toujours été facile. Il est d'autant plus regrettable que les réponses aux appels demeurent souvent décevantes. À propos de la complexité croissante des situations d'urgence, soulignée par le Secrétaire général dans son rapport, l'OIM évoque le cas particulièrement difficile de l'Afghanistan, où non seulement elle continue d'assurer le transport des personnes qui retournent chez elles mais s'occupe aussi à présent plus activement de la gestion des camps accueillant les personnes déplacées.

Il importe, après un conflit, d'assurer la réinsertion des anciens combattants et l'OIM, forte de son expérience dans ce domaine, a été invitée par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires à participer au Groupe de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, qui a récemment achevé ses travaux. Il est étonnant qu'on n'ait semble-t-il toujours pas bien compris qu'il ne suffit pas de mettre sur pied des projets de réinsertion des anciens combattants mais qu'il faut aussi les financer dès l'instant où le désarmement commence si l'on veut éviter que ces ex-combattants reprennent les armes, faute de s'être vu proposer un autre moyen de gagner leur vie.

En ce qui concerne la propagation du VIH/sida dans les situations d'urgence, la Directrice des services de santé de l'OIM a eu l'occasion de rendre compte des activités de l'Organisation dans ce domaine et les délégations qui le souhaitent peuvent se procurer le document que l'OIM et ONUSIDA ont

établi sur la question du lien entre le VIH/sida et la mobilité de la population. L'OIM a l'intention de poursuivre sa collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires au sein du Comité permanent interorganisations en vue d'intervenir de façon mieux coordonnée, novatrice et plus efficace dans les situations d'urgence compte tenu de l'expérience acquise au cours de la décennie écoulée.

M. NETO (Angola) dit que la situation humanitaire en Angola demeure préoccupante: 4,3 millions de personnes ont été déplacées dans le pays du fait de la guerre et des catastrophes naturelles. Les mesures de réinstallation prises par le Gouvernement sont entravées par les inondations qui touchent le sud du pays et par la présence des mines. Quelque 500 000 personnes démunies restent inaccessibles à cause de l'insécurité des routes, du mauvais état des pistes, de la destruction des ponts et de la faiblesse des moyens de transport aérien. Les rebelles, non contents d'enlever des enfants innocents, lancent des missiles sur les avions du PAM, provoquant la suspension des vols humanitaires. Le Gouvernement angolais a pris des mesures pour faciliter l'acheminement et la sécurité de l'aide (subventions pour les combustibles, exemption des taxes d'aéroport, protection des convois et des agents, code de conduite pour les ONG, etc.). Il a débloqué 12,5 millions de dollars pour mettre en œuvre la troisième étape du programme d'assistance humanitaire d'urgence et 9,5 millions de dollars pour les victimes des inondations. Il a presque terminé l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté et prépare, avec le concours de la Banque mondiale, un séminaire sur le rôle du secteur social dans la lutte contre la pauvreté.

Malgré les efforts du Gouvernement, l'assistance humanitaire internationale reste indispensable et la délégation angolaise lance un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'aider son pays, précisant que les contributions annoncées à ce jour pour 2001 représentent seulement 20 % des fonds demandés dans l'appel global. Elle considère néanmoins que le processus d'appel global continue d'être nécessaire pour la coordination des aides et souscrit pleinement à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. WISNUMURTI (Indonésie) s'associe également à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Exprimant sa reconnaissance à la communauté internationale pour son action humanitaire, la délégation indonésienne insiste sur la nécessaire coordination des activités humanitaires par les autorités nationales et rappelle l'importance des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité mais aussi du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'égalité souveraine de tous les États. Si le processus d'appel global reste un instrument essentiel pour répondre efficacement aux besoins humanitaires croissants, il est également urgent que des ressources suffisantes soient consacrées aux programmes d'assistance multilatérale, qui seuls permettent une intervention globale

équilibrée et complète. Certaines des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport méritent tout spécialement d'être soulignées, notamment celles qui concernent les groupes ayant des besoins particuliers. Il importe notamment d'offrir aux enfants des services de santé de base et d'éducation non seulement pendant les conflits mais aussi après, et d'intégrer dans les activités humanitaires des perspectives sexospécifiques.

Il importe également que les pays prennent des mesures pour améliorer la prévention et leur état de préparation. Or les pays en développement continuent de rencontrer beaucoup de difficultés à cet égard faute de ressources humaines et financières et de capacités technologiques et institutionnelles suffisantes. Seule une coordination renforcée entre tous les partenaires permettra de les doter de la technologie nécessaire.

Au cours des dernières années, les catastrophes naturelles (qui ont frappé l'Indonésie plus souvent qu'à son tour) et les conflits internes ont déplacé plus d'un million d'Indonésiens, sans compter les victimes et les pertes économiques qu'ils ont occasionnées. Sachant que les situations de crise doivent être réglées en coopération avec la société civile et d'une façon globale, l'Indonésie apprécierait toute assistance internationale permettant de trouver des solutions aux problèmes qu'elle connaît. En conclusion, la délégation indonésienne considère que le débat consacré aux questions humanitaires est une innovation importante et elle attend beaucoup de ses conclusions.

M. PEICHEV (Bulgarie) dit qu'il a déjà fait connaître ses vues quand l'observateur de la Belgique a exposé celles de l'Union européenne et des États associés et il se borne à évoquer certaines questions qui intéressent particulièrement la Bulgarie. Les mesures visant à renforcer la coordination et l'efficacité des opérations organisées en cas de crise qui sont prises actuellement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre de la stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles devraient certainement donner à bref délai des résultats positifs. La coordination est à assurer aussi sur le plan régional et M. Peichev signale que les pays de l'Europe du Sud-Est ont récemment pris plusieurs initiatives, notamment l'organisation d'un atelier sur la prévention des catastrophes et la création à Sofia d'un conseil de préparation aux situations d'urgence, qui prouvent que ces pays ont conscience de l'importance d'une stratégie régionale de préparation aux catastrophes et de prévention. Sur le plan national aussi, la Bulgarie s'efforce de se doter de meilleurs moyens d'intervention et d'améliorer la coordination grâce à la création d'un organisme national de prévention. Elle a conclu au cours des dernières années plusieurs accords bilatéraux prévoyant de coordonner les opérations à mener en cas de catastrophe et envisage de conclure des accords du même type avec le reste de ses voisins. Des exercices conjoints de formation aux mesures à

prendre en cas de catastrophe ont été organisés en Bulgarie à plusieurs reprises avec le concours des forces de défense civile de plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est.

M. Peichev tient, comme beaucoup de délégations avant la sienne, à condamner les actes de violence commis récemment contre des membres du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

M. MANIS (Soudan) souscrit aux observations formulées par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du groupe des 77 et de la Chine. L'action humanitaire, pour être efficace, doit reposer sur certaines règles prescrites par la communauté internationale qui obligent notamment à respecter l'intégrité territoriale des États tout comme une totale neutralité dans l'action menée. Il est regrettable que le Conseil ne puisse pas aboutir à l'issue du débat à des conclusions concertées mais M. Manis espère vivement qu'il pourra en adopter dès 2002.

Les régimes de sanctions imposés à plusieurs reprises au cours des dernières années par le Conseil de sécurité produisent manifestement des effets économiques et sociaux néfastes sur les populations civiles. Il est donc indispensable de revoir la politique du système des Nations Unies à cet égard.

M. Manis se félicite que le système des Nations Unies se préoccupe désormais, non plus tant de réagir aux conflits et aux catastrophes mais d'organiser la prévention, laquelle doit s'appuyer sur le développement. Le représentant du Soudan n'hésite pas, dans ces conditions, à préconiser de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et les organisations régionales ou sous-régionales en vue d'étoffer l'assistance technique et financière à consacrer au développement à plus long terme.

La délégation soudanaise éprouve une estime sans faille pour les membres du personnel des Nations Unies qui, face aux dangers, adoptent souvent sur le terrain une attitude héroïque. La plupart des agressions dont ces fonctionnaires sont victimes sont à imputer à des mouvements de rébellion. Il faut s'efforcer de connaître l'identité des agresseurs, les dénoncer devant l'opinion publique et les poursuivre en justice comme des criminels de guerre.

Le Secrétaire général identifie dans son rapport plusieurs facteurs qui favorisent les catastrophes. Certains groupes ont en effet découvert que la guerre pouvait être rentable, aux dépens de la société civile. La communauté internationale doit réagir et, dans le cadre même de l'action humanitaire, chercher à punir ces professionnels de la guerre.

M. Manis constate avec inquiétude que les bailleurs de fonds répondent de moins en moins généreusement et de moins en moins rapidement aux appels. Le Coordonnateur des secours d'urgence, qui

a plaidé pour que la communauté internationale écoute plus attentivement ces appels, peut être assuré de l'appui de son pays.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil arrive au terme de l'examen du point 5 de l'ordre du jour relatif à l'assistance économique spéciale, à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe. Il a été décidé que le débat déboucherait sur un «résumé» du Président, qu'il reste à mettre définitivement au point avant d'en distribuer le texte aux délégations.

La séance est suspendue à 12 h 15; elle est reprise à 13 h 10.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) prend la présidence.

M. OSHIMA (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires/Coordonnateur des secours d'urgence) se félicite que les membres du Conseil aient largement souscrit aux efforts de coordination dont il a fait état devant eux et aient formulé à ce sujet nombre de suggestions et propositions constructives.

Évoquant le Comité permanent interorganisations, M. Oshima constate que le Conseil a fermement renouvelé son adhésion aux principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et son soutien aux instruments et aux mécanismes de coordination de l'assistance humanitaire. Les membres du Conseil sont nombreux à demander à être tenus informés plus systématiquement par le Comité permanent. M. Oshima se propose de demander à ce dernier de tenir au moins deux fois par an des réunions officieuses d'information à l'intention des membres du Conseil et ceux que cela intéresse seront également renseignés sur les mesures prises par le système des Nations Unies lors de catastrophes majeures.

Sur la question des catastrophes naturelles, M. Oshima constate que le Conseil a été sensible à la vulnérabilité accrue des populations de beaucoup de pays, notamment des pays en développement, face aux effets de ces catastrophes et qu'il est prêt à donner à l'action à prévoir un plus haut degré de priorité. M. Oshima s'emploiera avec d'autres institutions à renforcer les capacités à l'échelle nationale et régionale, pour mettre notamment en place des systèmes d'alerte précoce, organiser la prévention et établir les moyens d'intervention. Il continuera de développer le système des équipes régionales d'évaluation et de coordination et de créer des postes de conseillers régionaux pour la lutte contre les catastrophes. Comme il importe de définir des normes applicables aux interventions en cas de catastrophe, notamment pour les opérations de recherche et de sauvetage, M. Oshima continuera de consulter les États Membres pour savoir s'il y a lieu de donner à ces normes un cadre juridique.

En ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, M. Oshima constate avec satisfaction que le Conseil souscrit à l'idée que le système des Nations Unies doit faire davantage en leur faveur, grâce en particulier à la création d'un petit groupe au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui conseillera le Coordonnateur des secours d'urgence. M. Oshima dira en 2002 au Conseil comment ce groupe fonctionne. Le Conseil est également d'avis que le Coordonnateur des secours d'urgence doit continuer d'insister pour avoir accès aux populations, notamment les populations vulnérables. M. Oshima entend redoubler d'efforts à cet égard mais compte sur l'appui du Conseil pour lui faciliter la tâche.

Au sujet de la sécurité du personnel des Nations Unies, M. Oshima espère qu'à sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale tiendra un fructueux débat qui débouchera sur des résultats tangibles. Mais il faut aussi que les États Membres intéressés n'épargnent aucun effort pour s'acquitter de l'obligation qui leur incombe de protéger tous ceux qui participent à des opérations humanitaires.

Le Conseil a manifestement aussi conscience des problèmes créés par l'insuffisance des ressources et de l'écho insuffisant rencontré par les appels de fonds. M. Oshima va analyser les modalités de financement de l'action humanitaire avec certaines autres institutions et des ONG pour chercher à mettre en place des mécanismes qui confèrent un caractère plus stratégique aux interventions et permettent aussi d'assurer la transition entre les secours d'urgence et le développement. M. Oshima fera à nouveau rapport au Conseil en 2002 sur cette question. Il se félicite que le Conseil ait accepté que le fonds central autorenouvelable d'urgence puisse être utilisé pour l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle ou d'urgence prolongée et en outre pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Cet instrument n'en deviendra que plus utile.

M. WEHBE (République arabe syrienne) présente le « résumé du Président » qu'il a établi pour clore le débat sur l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe et dont le texte a été distribué au Conseil dans sa version anglaise.

Après une brève récapitulation du rapport du Secrétaire général, il a souligné les principaux points abordés au cours du débat général. Les membres du Conseil ont notamment dit que les principes énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182 gardaient toute leur pertinence et que les mécanismes et les instruments créés par cette décision pouvaient être encore développés et améliorés. Ils ont dit aussi que l'augmentation du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles au cours des dix dernières années imposait de renforcer les capacités à l'échelle régionale, nationale et locale afin de prévenir de telles catastrophes, permettre d'intervenir lorsqu'elles se produisent et pour en atténuer les effets. M. Wehbe a tenu à évoquer les principales difficultés qui entravent la coordination et la fourniture de

l'aide humanitaire et les solutions à envisager : il faut désormais mieux accéder aux populations vulnérables, s'atteler au problème complexe des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et mieux assurer la sécurité du personnel humanitaire. M. Wehbe a également traité de l'aide qu'il faut apporter aux groupes présentant des besoins spéciaux, notamment les femmes et les enfants, à qui il faut aussi, désormais, faire une place dans la conception même des programmes d'aide humanitaire.

M. Wehbe a par ailleurs voulu rendre compte de nombreuses questions importantes abordées par les groupes de discussion : nécessité de nouer un partenariat étroit entre gouvernements, système des Nations Unies, organisations non gouvernementales et pays bénéficiaires; importance d'inscrire très tôt dans une perspective à long terme les activités de prévision, de secours et de relèvement pour pouvoir passer à la phase de développement et atténuer les effets des catastrophes ultérieures; accent mis sur une conception au plan régional de l'aide d'urgence à accorder aux groupes qui présentent des besoins spéciaux.

Sur un grand nombre de ces points, il se dégage un large consensus. Le Conseil espère manifestement que le Secrétaire général pourra dans son rapport suivant faire état d'un renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies.

Le PRÉSIDENT propose de faire figurer le résumé du Président dans le rapport du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT propose au Conseil de prendre acte du rapport du Secrétaire général intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies» (A/56/95-E/2001/85).

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil a terminé l'examen du point 5 de son ordre du jour relatif à l'assistance économique et sociale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

La séance est levée à 13 h 30.
